

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

06 MARS 2024

ID : 026-212601652-20240304-DELIB20240304-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 06 MARS 2024

OBJET :

Dossier de déclaration préalable en vue de travaux de remplacement de menuiseries au 88 avenue Joseph Combier

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 27

N° 2024.03.04

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 27 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Madame Evelyne BERNARD est désignée secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Christian CHABERT (pouvoir à N. MANTONNIER), Thierry JAVELAS (pouvoir à F. FAYARD), Duilio NOVARO (pouvoir à P. CHAVE), Nathalie SORIA (pouvoir à E. BILBOT), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Fabien PLANET (pouvoir à N. COLOMB), Matthieu NIVOT (pouvoir à E. DELPONT)

ABSENTS : Anne-Lise VIALLO, Thierry SANCHEZ

Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain informe l'assemblée de la nécessité d'engager des travaux de maintenance du patrimoine bâti de la commune.

Exposé de la délibération :

Afin d'améliorer son isolation thermique et acoustique, le bâtiment communal situé au 88 avenue Joseph Combier et accueillant actuellement « la Mission locale Vallée de la Drôme » nécessite des travaux de remplacement des menuiseries donnant sur l'avenue Joseph Combier.

Ces travaux nécessitent le dépôt d'un dossier de « déclaration préalable » conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 27 Pour :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à procéder au dépôt d'un dossier de déclaration préalable.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

06 MARS 2024

ID : 026-212601652-20240304-DELIB20240304-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Francis FAYARD

f. c. c.



La secrétaire de séance,
Evelyne BERNARD

[Signature]

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

06 MARS 2024